

Objet	:	Comptage des élèves au 1^{er} octobre 2002
Réseaux	:	CF-OS-LS
Niveaux et services	:	FOND-SEC-PROM SOC-ART
Période	:	

A Monsieur le Ministre- Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateur et Directions des écoles libres subventionnées
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales ordinaires de la Communauté française,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

POUR INFORMATION :

- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents

Autorités	:	Monsieur Marc VAN RIET
	:	Directeur général adjoint
Gestionnaires		
Personnel(s) ressource(s)	:	Monsieur F DESFACHELLE
Référence facultative	:	MVR/octo-2002/01
Renvoi	:	
Nombre de pages	:	texte : 8 pages annexes 1-2-3
Téléphone pour duplicata	:	02/210.55.45 - 02/210.5'7.99 - 02/210.58.00
Mots clés	:	



*Administration générale de l'enseignement
et de la recherche scientifique
Dilection générale de l'enseignement obligatoire
Le Directeur général*

Bruxelles, le

**A Monsieur le Ministre- Membre du collège de la
commission communautaire française chargé de
l'Enseignement
A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
A Mesdames et Messieurs les
Bourgmestres, Aux Pouvoirs de tutelle des
Communes,
Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles
libres subventionnées,**

**Aux Directions des écoles maternelles, primaires et
fondamentales ordinaires subventionnées,**

**Aux Directions des écoles maternelles, primaires
fondamentales ordinaires de la Communauté française,
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires
subventionnées
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la
Communauté française**

**Aux Directions des écoles maternelles, primaires
fondamentales et secondaires spéciales
subventionnées,**

**Aux Directions des écoles maternelles, primaires
fondamentales et secondaires spéciales de la
Communauté française.**

Réf: **MVR/OCTO-2002/01**

POUR INFORMATION

**Au Conseil de l'Enseignement des Communes et
des Provinces,
A la Fédération des écoles libres subventionnées
indépendantes,
Aux Membres du Service d'Inspection,
Aux membres du service de Vérification,
Aux Organisations syndicales,
Aux Associations de Parents.**

Objet: Comptage des élèves au 1^{er} OCTOBRE 2002

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Comme vous l'avez lu en objet, cette nouvelle année scolaire commence par notre désormais traditionnelle collecte des données pour le comptage des élèves.

Nous procéderons exactement comme en janvier. Nous devons insister à nouveau sur la nécessité absolue de respecter strictement les consignes d'encodage et de veiller au détail : une erreur d'accent, une erreur d'un jour sur la date de naissance, une confusion entre frères, c'est un élève qui n'est pas identifiable...

Comme les deux années précédentes, je vous demande de nous envoyer un fichier comprenant tous les élèves inscrits dans votre école le **mardi 1^{er} octobre 2002** à la première heure de cours. Ce fichier comprend tous les élèves, donc aussi les élèves de l'enseignement maternel et les élèves libres. Vous trouverez en annexe2 la **structure** du fichier et en annexe2, la **descriptions** des données à nous fournir.

A partir de cette année, pour alléger le travail des écoles et pour éviter les demandes redondantes, une série d'informations habituellement demandées par la Direction des Statistiques du Service général de l'Informatique et des Statistiques, concernant l'enseignement ordinaire et l'ensemble de l'enseignement spécial, sont gérées par la Cellule du 15 mai. Ceci n'est pas valable pour les données relatives aux classes, les CEB et les redoublements qui vous seront demandées par la Direction précitée.

Vous avez reçu, par courrier séparé, une fiche signalétique de votre établissement reprenant les matricules à utiliser ainsi que le mode d'encodage utilisé au mois de janvier. S'il y a le moindre changement par rapport à cette fiche signalétique, vous devez en avvertir la Cellule du 15 mai.

Pour les écoles qui nous envoient un fichier informatique, je vous rappelle, que celui-ci doit être au format texte (*.txt) et correspondre **scrupuleusement** aux critères de longueur et de structure définis. Dans le cas contraire, la cellule sera obligée de vous renvoyer votre fichier pour corrections.

Quant aux écoles qui ont choisi, soit l'application de la Communauté Française soit le formulaire papier, la cellule vous enverra dans les jours qui suivent tous les documents nécessaires.

Une fois le fichier établi, vous devez envoyer les formulaires papier ou les disquettes, à la Cellule du 15 mai, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Bureau 7533, 19 Boulevard Pachéco boîte 0, 1010 Bruxelles **au plus tard le lundi 14 octobre 2002**, ou nous les envoyer par courrier électronique à l'adresse : comptage@cfwb.be

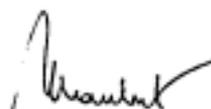
ATTENTION: pour ceux qui utilisent la version informatique, n'oubliez pas de joindre à votre envoi, une copie papier des zones 1,2,5,6,8,15,17 et 32. Ce document doit être « certifié sincère et véritable » et signé par le chef d'établissement. Ce document engage votre responsabilité. Il va de soi qu'une erreur matérielle est toujours excusable et excusée : ce qui ne l'est pas, c'est de maintenir dans sa population scolaire des élèves qui ont quitté l'établissement.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours joindre les membres de la cellule aux numéros suivants : 02/210.55.45 ; 02/210.58.00 ou 02/210.57.99.

Je sais que je peux compter sur votre collaboration attentive.

Pour le Directeur général en congé,

Le Directeur général adjoint



Marc VAN RIET

Annexe1. Description du fichier informatique.

	CHAMP	Nombre de positions
1	Nom	[78]
2	Prénom	[30]
3	Prénom 2	[40]
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent de le fournir')	[11]
5	Date naissance e (aaaammjj)	[8]
6	Code de nationalité (attention : ce code n'est pas nécessairement celui du pays de naissance)	[5]
7a	Rue	[42]
7b	N° de maison	[4]
7c	N° de boîte	[4]
8	Code postal	[8]
9	Localité	[40]
10	Code e pays	[5]
11	N° fase de l'établissement (Voir fiche signalétique en 5 positions)	[10]
12	N' de l'implantation	[5]
13	Adresse implantation.	[50]
14	Code postal d'implantation	[8]
15	Localité d'implantation	[40]
16	Niveau : M aternel ou P rimaire ou S econdaire	[1]
17	P-E (plein exercice) ou ALT (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	[3]
18	Année d'étude (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	[7]
19	Option (conformément au code de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire)	[4]
20	Type (uniquement dans l'enseignement spécial)	[2]
21	Forme (uniquement dans l'enseignement spécial)	[1]
22	Sexe: M ou F	[1]
23	Langues étrangères : N A D E I R	[3]
24	Cours philosophique: M C P I J O	[1]
25	Date de délivrance du CEB	[8]
26	Date de délivrance du CE2D	[8]
27	Date de délivrance du certificat de e qualification	[8]
28	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	[8]
29	Date de délivrance du CESS	[8]
30	N° attribué par la Communauté française	[13]
31	Identification propre à l'établissement	[10]
32	Indicateur de e présence de N°National	[1]
33	Elève régulier ou libre : R ou L	[1]
34	Indicateur de modification	[32]

1 Ce numéro figure au coin supérieur droit sur les cartes SIS (cartes fournies par les mutuelles), c'est aussi le numéro qui figure au verso des cartes d'identité.

Annexe2. Description des informations à recueillir.

Élève:

Cette zone reprend toutes les informations obligatoires qui nous sont nécessaire pour l'identification d'un élève.

- **Nom:** Nom de l'élève.
- **Prénom:** Prénom de l'élève (quand il y en a un).
- **Autres prénoms:** Les 2èmes, 3èmes, ... prénoms de l'élève.
- **Numéro National:** Ce champ est à compléter uniquement si vous en avez connaissance. Autrement vous ne devez pas entamer de recherches.
- **Date de Naissance:** Date de naissance de l'élève. (dans le format requis aaaa/mm/j j).
- **Adresse:** Rue, numéro de maison, boîte, Code Postal, Commune et Pays du domicile légal de l'élève.
- **Nationalité :** Vous inscrivez ici, le code qui correspond à la nationalité de l'élève. (voir liste de codes numériques en annexe3).
- **Sexe:** Sexe de l'élève.

Etablissement :

Il s'agit ici des informations concernant votre établissement et l'(les)implantation(s) dans la(les)quelle(s) sont inscrits les élèves. En plus des adresses, un numéro d'école et un autre d'implantation sont demandés(**N° FASE**). Vous trouverez les numéros correspondant à votre école sur l'annexe 2 de la circulaire N°000358 du 14 Août 2002 .

Etudes :

Cette zone concerne toutes les informations obligatoires relatives aux études suivies par l'élève.

- **Niveau :** Maternel, Primaire ou secondaire.
- **Exercice :** Plein Exercice ou Alternance.
- **Année d'étude:** -pour le maternel : 1,2,3
- pour le primaire ordinaire et pour le spécial: 1,2,3,4,5,6
- pour le secondaire ordinaire: codes utilisés pour le DOC2 ex: ID24P
- **Option :** Code option, uniquement pour les 2^ee et 3^ee degrés de l'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel.
- **Type :** uniquement pour l'enseignement spécial.
- **Forme :** uniquement pour l'enseignement spécial.
- **Langues étrangères :** Indiquez ici, respectivement les 2^ee, 3^ee et 4^ee langues suivies par l'élève (Obligatoire également pour le Fondamental ordinaire).
- **Cours Philosophique :** Indiquez ici, le cours philosophique suivi par l'élève.
- **Elève régulier ou libre :** Indiquez la situation de l'élève dans votre établissement.

Diplômes :

Cette zone comprend les dates des différents diplômes déjà obtenus par l'élève.

Annexe 3.

Code pays et nationalité

LIBELLE PAYS	Code-num
AFGHANISTAN	00251
AFRIQUE DU SUD (REP. D')	00325
AFRIQUE NON SPECIFIE	00999
ALBANIE	00101
ALGERIE	00351
ALLEMAGNE	00103
AMERIQUE NON SPECIFIE	00999
ANDORRE	00102
ANGOLA	00341
ANTIGUA (R.U.)	00491
ARABIE SAOUDITE	00252
ARCHIPEL DES COMORES	00343
ARGENTINE	00511
ARMENIE (REP.)	00249
ASIE NON SPECIFIE	00999
AUSTRALIE	00611
AUTRICHE	00105
AZERBAIDJAN (REP.)	00250
BAHAMAS	00425
BAHREIN	00268
BANGLADESH	00237
BARBADE	00423
BELGIQUE	00150
BELIZE	00430
BENIN (REP. POP. DU)	00310
BHOUTAN	00223
BIELORUSSIE (REP.)	00142
BOLIVIE	00512
BOSNIE-HERZEGOVINE (REP. DE)	00149
BOTSWANA	00302
BRESIL	00513
BRUNEI	00224
BULGARIE	00106
BURKINA FASO	00308
BURUNDI	00303
CAMBODGE	00211
CAMEROUN	00304
CANADA	00401
CAP VERT (ILES DU)	00339
CHILI	00514
CHINE (REP. POP.)	00218
CHINE-TAIWAN (REP. DE)	00204
CHYPRE	00107
COLOMBIE	00515
CONGO (REP. DEM.)	00306
CONGO (REP. POP. DU)	00307
COREE DU NORD (REP. DE)	00219
COREE DU SUD (REP. DE)	00206
COSTA RICA	00411
COTE D'IVOIRE	00309

CROATIE (REP. DE)	00146
CUBA	00412
DANEMARK	00108
DOMINICAINE (REP.)	00420
DOMINIQUE REPUBLIQUE	00427
EL SALVADOR	00421
EMIRATS ARABES UNIS	00260
EQUATEUR	00516
ESPAGNE	00109
ESTONIE	00136
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	00402
ETHIOPIE	00311
EUROPE NON SPECIFIE	00999
FIDJI	00617
FINLANDE	00110
FRANCE	00111
GABON	00312
GAMBIE	00313
GEORGIE (REP.)	00253
GHANA	00314
GRANDE-BRETAGNE	00112
GRECE	00114
GRENADE	00426
GUATEMALA	00413
GUINEE	00315
GUINEE EQUATORIALE	00337
GUINEE-BISSAU	00338
GUYANE	00521
HAITI	00419
HONDURAS	00414
HONG-KONG	00234
HONGRIE (REP.)	00115
ILES SALOMON	00623
INDE	00207
INDETERMINE-APATRIDE	00999
INDONESIE	00208
IRAK	00254
IRAN	00255
IRLANDE (EIRE)	00116
ISLANDE	00117
ISRAEL	00256
ITALIE	00128
JAMAIQUE	00415
JAPON	00209
JORDANIE	00257
KAZAKHSTAN (REP.)	00225
KENYA	00336
KIRGIZISTAN	00226
KIRIBATI	00714
KOWEIT (PRINCIPAUTE DE)	00264
LAOS	00210
LESOTHO	00301
LETTONIE	00135
LIBAN	00258
LIBERIA	00318
LIBYE	00353
LIECHTENSTEIN	00118

LITHUANIE	00137
LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ)	00113
MACÉDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE)	00148
MALAISIE	00212
MALAWI	00358
MALDIVES	00222
MALI	00319
MALTE	00119
MAROC	00354
MAURICE (ILE)	00317
MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE)	00355
MEXIQUE	00416
MOLDAVIE (REP.)	00144
MONACO (PRINCIPAUTÉ)	00120
MONGOLIE (REP.POP.DE.)	00221
MOZAMBIQUE	00340
MYANMAR (UNION DE) BIRMANIE	00201
NAMIBIE	00384
NAURU	00615
NÉPAL	00213
NICARAGUA	00417
NIGER	00321
NIGERIA (REP. FEDER.)	00322
NORVEGE	00121
NOUVELLE-ZÉLANDE	00613
OCEANIE NON SPÉCIFIÉ	00999
OUGANDA	00323
OUZBÉKISTAN	00227
PAKISTAN	00259
PALESTINE	00283
PANAMA	00418
PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE	00619
PARAGUAY	00517
PAYS-BAS	00129
PÉROU	00518
PHILIPPINES	00214
PITCAIRN (TERR.DEP.DU R.U.)	00692
POLOGNE (REP.)	00122
PORTUGAL	00123
QATAR	00267
RÉFUGIE	00700
RÉFUGIE ONU	00730
REP. ARABE D'ÉGYPTE	00352
REP.DEMOCRAT. DE MADAGASCAR	00324
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	00305
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI	00345
RÉPUBLIQUE DE SAINTE LUCIE	00428
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	00141
RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM	00220
RÉPUBLIQUE TCHEQUE	00140
RÉUNION	00387
ROUMANIE	00124
RUSSIE (FEDERATION DE)	00145
RWANDA (REP.)	00327
SAINT-MARIN	00125
SAINT-SIEGE-VATICAN	00133
SAINT-VINCENT-GRENADINES	00429

SAMOA OCCIDENTALES	00614
SAO TOME ET PRINCIPE (REP. DEM. DE)	00346
SENEGAL	00320
SEYCHELLES (ILES)	00342
SIERRA LEONE	00328
SINGAPOUR	00205
SLOVENIE (REP. DE)	00147
SOMALIE (REP.)	00329
SOUDAN	00356
SRI LANKA	00203
ST. KITTS ET NEVIS	00431
SUEDE	00126
SUISSE	00127
SULTANAT D'OMAN	00266
SURINAM	00522
SWAZILAND	00347
SYRIE (REP. ARABE SYRIENNE)	00261
TADJIKISTAN (REP.)	00228
TANZANIE (REP.UNIE DE)	00332
TCHAD	00333
THAILANDE	00235
TOGO	00334
TONGA	00616
TRINIDAD ET TOBAGO	00422
TUNISIE	00357
TURKMENISTAN (REP.)	00229
TURQUIE	00262
TUVALU	00621
UKRAINE (REP.)	00143
URUGUAY	00519
VAN UATU	00624
VENEZUELA	00520
YEMEN (REP.DU)	00270
YOUGOSLAVIE (SERBIE-MONTENEGRO)	00132
ZAMBIE	00335
ZIMBABWE	00344